

LES GUIDES DU SALAIRE SUISSE

Lire une fiche de salaire suisse, ligne par ligne

Extrait gratuit — les déductions expliquées, un
décompte complet recalculé au centime, trois
pièges classiques.

INTRODUCTION

Pourquoi la fiche de salaire déroute

Deux collaborateurs au même salaire brut n'ont presque jamais le même salaire net. Ce n'est pas une erreur : la fiche de salaire suisse additionne des déductions de nature différente — assurances sociales fédérales, assurances d'entreprise, prévoyance professionnelle — dont les taux et les bases de calcul varient d'un employeur à l'autre.

Cet extrait vous donne la méthode que j'utilise pour contrôler un décompte : connaître chaque déduction, savoir sur quelle base elle se calcule, puis refaire le calcul complet. Vous saurez ainsi vérifier une fiche en dix minutes, que vous soyez employé, employeur ou en charge de la paie.

À retenir. Le salaire net se déduit du brut en soustrayant cinq blocs : AVS/AI/APG, assurance-chômage, accidents non professionnels, indemnités journalières maladie (si elles existent) et prévoyance professionnelle (LPP). L'impôt à la source, lui, ne concerne qu'une partie des employés.

CHAPITRE 1

Les cinq déductions, une par une

AVS/AI/APG — 5.3 % du salaire brut

Le premier pilier. Le taux total est de 10.6 %, payé à parts égales par l'employeur et l'employé : la fiche affiche donc 5.3 %. Il n'y a pas de plafond, la cotisation porte sur la totalité du salaire brut.

Assurance-chômage (AC) — 1.1 % jusqu'à CHF 148'200 par an

Même principe paritaire (2.2 % au total), mais avec un plafond : la cotisation s'arrête à CHF 148'200 de salaire annuel, soit CHF 12'350 par mois. Au-dessus, plus rien n'est prélevé.

Accidents non professionnels (AANP) — variable, en général 1 à 2 %

L'assurance-accidents (LAA) se divise en deux : les accidents professionnels sont à la charge de l'employeur, les accidents non professionnels sont en général prélevés sur le salaire de l'employé. Le taux dépend du contrat de l'entreprise avec son assureur.

Indemnités journalières maladie (IJM) — facultatif, souvent 0.5 à 1.5 %

Pas une obligation légale, mais très répandue : elle garantit le salaire en cas de maladie de longue durée. La prime est souvent partagée à parts égales entre employeur et employé.

LPP (2^e pilier) — sur le salaire coordonné, pas sur le brut

La déduction la plus mal comprise. Elle se calcule sur le *salaire coordonné* : le salaire annuel moins la déduction de coordination de CHF 26'460, dans les limites du seuil d'entrée (CHF 22'680) et du plafond de CHF 90'720. Les bonifications légales vont de 7 % (25–34 ans) à 18 % (55–65 ans) du salaire coordonné, l'employeur en payant au minimum la moitié — beaucoup de caisses font mieux, et certaines assurent aussi la part au-dessus du plafond.

Élément	Valeur 2026
Seuil d'entrée LPP	CHF 22'680
Déduction de coordination	CHF 26'460
Salaire annuel maximal assuré (plan légal)	CHF 90'720
Salaire coordonné maximal	CHF 64'260

Un décompte recalculé pas à pas

Cas : employé de 40 ans, salaire mensuel brut de CHF 8'500, domicilié en Suisse avec un permis C (donc pas d'impôt à la source). Les taux AANP, IJM et le montant LPP sont ceux de l'entreprise — ils servent d'exemple.

Rubrique	Calcul	Montant (CHF)
Salaire brut		8'500.00
AVS/AI/APG	$8'500.00 \times 5.3 \%$	-450.50
AC	$8'500.00 \times 1.1 \%$	-93.50
AANP	$8'500.00 \times 1.4 \%$	-119.00
IJM	$8'500.00 \times 0.6 \%$	-51.00
LPP, part employé	selon le règlement de la caisse	-468.75
Total des déductions		-1'182.75
Salaire net	$8'500.00 - 1'182.75$	7'317.25

Comment vérifier ce décompte

- **Les quatre lignes à pourcentage** (AVS, AC, AANP, IJM) : multipliez le brut par le taux affiché. Si le résultat diffère de la fiche, il y a soit un arrondi, soit un taux erroné.
- **La LPP** : elle ne se recalcule pas depuis le brut. Demandez le certificat de prévoyance et comparez la cotisation annuelle (ici $468.75 \times 12 = \text{CHF } 5'625$) au montant du règlement de la caisse.
- **Le total** : additionnez les déductions puis soustrayez-les du brut. Ici, $450.50 + 93.50 + 119.00 + 51.00 + 468.75 = 1'182.75$, et $8'500.00 - 1'182.75 = 7'317.25$.

Et pour l'employeur ?

Le coût total dépasse le brut. Sur cet exemple, l'employeur ajoute au minimum sa part d'AVS/AI/APG (CHF 450.50) et d'AC (CHF 93.50), l'assurance-accidents professionnelle, sa part de LPP, les cotisations aux allocations familiales et les frais d'administration de la caisse de compensation. Le taux exact dépend de la caisse et du canton.

Trois pièges classiques

1. Le plafond de l'assurance-chômage

La cotisation AC s'arrête à CHF 148'200 de salaire annuel. Pour un salaire mensuel supérieur à CHF 12'350, le plafond est atteint avant la fin de l'année et la ligne AC disparaît des derniers mois. Ce n'est pas une omission : c'est le fonctionnement normal. À l'inverse, si vous voyez encore la cotisation AC sur la totalité d'un salaire au-dessus du plafond, la paie est mal paramétrée.

2. Calculer la LPP sur le brut

Erreur fréquente lors d'un contrôle rapide : appliquer un pourcentage LPP au salaire brut. La base est le salaire coordonné. Un salaire annuel inférieur au seuil d'entrée de CHF 22'680 n'est en principe pas soumis à la LPP obligatoire, et au-dessus de CHF 90'720 la base légale est plafonnée.

3. Confondre accident professionnel et non professionnel

L'assurance-accidents professionnelle est payée par l'employeur, l'assurance des accidents non professionnels en général par l'employé. Sur une fiche, seule la seconde apparaît en déduction. Si les deux figurent au débit de l'employé, le contrat d'assurance ou la paie méritent une vérification.

Cet extrait présente des principes généraux et des exemples chiffrés ; il ne remplace pas le règlement de votre caisse de pension, ni un conseil juridique, fiscal ou d'assurance. Les taux AANP, IJM et le montant LPP de l'exemple sont fictifs.

Vous avez aimé cet extrait ?

Le guide complet : 28 pages

Les cas particuliers (13^e salaire, vacances, maternité, RHT), l'impôt à la source et les 10 pièges vus en fiduciaire — avec un décompte recalculé pas à pas.

guide.swisscompta.cloud — CHF 19, téléchargement immédiat